

Communiqué de presse :

La Compagnie Minière Montagne d'Or répond aux inquiétudes des Guyanais

Soucieuse de répondre aux préoccupations formulées par la population guyanaise dans le cadre du débat public, la Compagnie Minière Montagne d'Or (CMO) annonce son adhésion officielle au Code International du Cyanure (*Cyanide Code*), effective depuis le 9 octobre 2018.

En devenant signataire, la Compagnie Minière Montagne d'Or s'engage à respecter les principes et normes du Code International du Cyanure élaboré sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) et à se soumettre à une vérification de ses activités par des auditeurs indépendants. Les activités de la CMO seront alors certifiées à la condition d'être conformes au Code International du Cyanure. Les résultats de ces audits seront rendus publics.

Cet engagement se traduit par la mise en place par la Compagnie Minière Montagne d'Or de procédures strictes de gestion du cyanure tout au long du processus de production:

- **Le transport sécurisé du cyanure sera assuré par des transporteurs français expérimentés, certifiés et eux-mêmes adhérents au Code International du Cyanure ;**
- **Le stockage du cyanure se fera uniquement sur le site industriel de la CMO ;**
- **L'utilisation du cyanure se fera exclusivement à l'intérieur de l'usine, dans des cuves spéciales, elles-mêmes sécurisées par des dispositifs de rétention ;**
- **Le cyanure sera détruit avant que les résidus ne quittent l'usine.**

L'adhésion au Code International du Cyanure confirme la volonté de la CMO d'appliquer les normes les plus strictes et les meilleures pratiques dans le domaine et de gérer ses installations en toute transparence et sous le contrôle d'experts reconnus.

La CMO :

La Compagnie Minière Montagne d'Or est une société française qui prévoit de développer une mine d'or dans l'ouest de la Guyane française. Toutes les informations concernant la société et le projet Montagne d'Or sont disponibles sur le site : <https://montagnedor.fr>

Le Code International du Cyanure :

Le "Code international de gestion du cyanure pour la fabrication, le transport et l'utilisation du cyanure dans la production d'or" a été élaboré par un comité de gestion, sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) et du Conseil International des Métaux et de l'Environnement (ICME).

L'Institut International de Gestion du Cyanure (IIGC) a été établi pour administrer le Code International du Cyanure, promouvoir son adoption, évaluer sa mise en place et gérer le processus de certification. Une liste détaillée des opérations, ainsi que le texte complet du Code International du Cyanure et les documents administratifs et d'application sont disponibles sur le site web www.cyanidecode.org.

L'objectif du Code International du Cyanure est d'améliorer la gestion du cyanure utilisé dans les mines d'or et d'argent et de contribuer à la protection de la santé humaine et à la réduction des impacts environnementaux.

Le cyanure dans le monde :

Environ 1,1 million de tonnes de cyanure d'hydrogène sont produites chaque année dans le monde, dont environ 6% utilisés pour produire des réactifs au cyanure destinés au traitement de l'or et de l'argent. Les 94% restants sont utilisés dans des activités industrielles, notamment la production de plastiques, d'adhésifs, de produits ignifuges, de produits cosmétiques, de produits pharmaceutiques, de traitement des aliments et comme additif anti-agglomérant pour les sels de table et de route.

L'utilisation du cyanure dans les activités minières :

L'or et l'argent sont généralement présents à de très faibles concentrations dans les minerais (moins de 10 g/t soit 0,001% de la masse totale). À ces concentrations, l'utilisation d'un procédé d'extraction hydrométallurgique reste la seule méthode pour récupérer l'or ou l'argent contenus dans le minerai.

L'or et l'argent ne sont pas solubles dans l'eau. Un réactif, tel que le cyanure, et un oxydant, tel que l'oxygène, sont nécessaires pour dissoudre ces métaux.

D'autres réactifs potentiels ont été examinés dans le rapport de 2010 de la Commission européenne «Impact of gold extraction in the EU», remis à jour en 2017 :

«Les informations examinées permettent de déduire clairement que l'extraction d'or basée sur le cyanure reste la technologie prédominante. Des réactifs alternatifs ont été testés et développés à l'échelle commerciale, mais le caractère approprié et l'applicabilité des réactifs et procédés alternatifs dépendent des types de minerais. Par ailleurs, les réactifs alternatifs s'accompagnent eux aussi de difficultés techniques, environnementales et économiques.»

www.montagnedor.fr   MOGuyane

Compagnie Minière Montagne d'Or

Mélissa LANGLOIS - T. +594 (0) 694 43 07 00